



Communiqué de presse intersyndical

SNICS-FSU et SNIES-UNSA

La santé des élèves mérite mieux que des instrumentalisations politiciennes !

Le Conseil départemental de la Gironde, s'appuie sur la loi 3DS pour voter une motion d'expérimentation de décentralisation des personnels infirmiers de l'Education nationale.

Cette volonté de décentralisation va à l'encontre de l'objectif ambitieux posé par la loi à l'École : la réussite scolaire. Cette motion ne revient ni plus ni moins qu'à déresponsabiliser l'Education nationale en matière de lutte contre les inégalités au service social et de santé (déterminants majeurs) en lui retirant les principales actrices de sa politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève.

Les services de protection maternelle et infantile et la politique de santé à l'école sont deux pôles qui servent de façon complémentaire l'amélioration de la santé des jeunes, une priorité reconnue de la Nation qu'il convient de renforcer et non de confondre même s'il est vrai qu'ils ont des points communs, et notamment la faiblesse de l'action publique qui les sous-tend.

Cette motion s'appuie sur un rapport de la Cour des comptes qualifié de fallacieux , étriqué et médico-centré en ce qu'il ne regarde que le faible taux de réalisation des visites médicales de la sixième année sans interroger leur efficacité (entre 3 à 6% recours aux soins); passant sous silence l'efficacité des missions et du rôle spécifique des infirmières de l'éducation nationale traduites, chaque année, par plus de 18 millions de consultations à la demande couplées à des interventions indispensables dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention. Loin des clichés et des évaluations hasardeuses, la crise sanitaire que nous avons traversé, a plus que démontré la pertinence et l'efficacité des infirmières de l'Education Nationale au sein des établissements, sous l'autorité hiérarchique des chefs d'établissements.

Nous connaissons la difficulté que rencontre le département pour recruter des professionnels de santé-social et atteindre les objectifs que la loi lui assigne en matière de santé et de protection de l'enfance comme c'est le cas pour la Protection Maternelle Infantile de Gironde. Mais, retirer à l'école les moyens dévolus aux élèves et à leur famille constitue une atteinte à leur droit et un coup de poignard à l'Egalité des chances à l'École. Ce personnel hautement qualifié n'est pas une variable d'ajustement pour mettre en place un programme départemental en charge de la santé des jeunes scolarisés.

L'École, les élèves et leurs familles ont besoin de moyens à la hauteur des enjeux, et non d'une décentralisation de la politique éducative de santé destinée à masquer le désinvestissement de l'Etat !